

A l'occasion de la septième session de la conférence des Etats Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, le Secrétariat de l'ONUDC ainsi que les Missions Permanentes de la France et du Maroc ont le plaisir de vous inviter à l'événement parallèle sur :

METTRE EN PRATIQUE LA DECLARATION DE MARRAKECH SUR LA PREVENTION DE LA CORRUPTION : LA CREATION DE CADRES ET DE STRUCTURES ROBUSTES CONTRE LA CORRUPTION

6 NOVEMBRE 2017 ; 14H – 15H15
SALLE M3

Evénement introduit par

M. Yury FEDOTOV,

Directeur exécutif de l'ONUDC

Cet événement parallèle proposera des illustrations concrètes de « bonnes pratiques » en matière de prévention de la corruption – notamment à travers des expériences nationales menées en France et au Maroc – et de mise en œuvre de la « Déclaration de Marrakech » IAACA de 2011.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
<http://www.unodc.org/unodc/fr/corruption>

Instance Centrale de Prévention de la Corruption
<http://www.icpc.ma/>

Agence française anti-corruption
Site internet: <https://www.economie.gouv.fr/afa/agence>

INTERVENANTS

- **Maroc :**
 - **M. Mohammed BENABDELKADER**, Ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement chargé de la Réforme de l'Administration et de la Fonction publique
 - **M. Abdellatif MOUATADID**, Directeur Pôle Support à l'Instance Centrale de la Prévention de la Corruption (ICPC)
- **France :**
 - **M. Charles DUCHAINE**, Directeur de l'Agence française anti-corruption (AFA)
 - **S.E.M. Jean-Claude BRUNET**, Représentant spécial chargé de la lutte contre les menaces criminelles transnationales
- **ONUDC :**
 - **Mme Candice WELSCH**, Chef de la section d'appui à l'application de la Convention, Service de la lutte contre la corruption et la criminalité économique